



Anulation du permis de conduire

Par **valerie25**, le **15/03/2008** à **17:32**

je suis chauffeur routier depuis 20 ans le 11.03.08 j'ai reçu un recommande me stipulant que je n'avait plus de point sur mon permis et que je devais le ramener en prefecture sous 10 jours avant ce recommande je n'avait jamais rien reçu je me retrouve sans travail j'ai une femme elle meme deja au chômage 2 enfants un credit de maison a assumer un avocat me demande 3500 euros c'est une somme élevée mes retraits de points porte sur la ceinture dans le camion (3fois 3 points) et sur un clignotant pour entrer dans un parking (4 points) toujours en camion
merci d'avance pour votre aide

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2008** à **15:25**

Bonjour

il conviendrait de ne pas tenter une procédure chère et dont le succès n'est absolument pas garanti au vu de la législation en vigueur.

Vous pourrez repasser uniquement l'épreuve du code dans un délai de 6 mois à compter de la notification de l'annulation de votre permis pour récupérer un nouveau permis.

Vous pouvez déjà toutefois vous soumettre à la visite médicale et au test psychotechnique obligatoire avant la délivrance d'un nouveau permis.

Restant à votre disposition.